ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F48830

14ème legislature

Question N° : 48830	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)				Question écrite
Ministère interrogé > Français de l'étranger]	Ministère attributaire > Français de l'étranger	
Rubrique >politique extérieure		Tête d'analyse >coopération culturelle		Analyse > réseau culturel. rapport parlementaire. recommandations.	
Question publiée au JO le : 04/02/2014 Réponse publiée au JO le : 25/03/2014 page : 2838					

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de définir les priorités de l'action culturelle de moderniser ses outils et notamment de renforcer l'attractivité du système éducatif français et en faire un véritable outil d'influence. Les rapporteurs proposent ainsi de veiller à concilier les deux missions du réseau d'enseignement à l'étranger - accueil des enfants français et rayonnement - par des redéploiements dans les pays prioritaires et les zones de croissance des communautés françaises expatriées, par la recherche active de mécènes et par une meilleure gestion des ressources humaines. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger compte, à la rentrée 2013, 488 écoles et lycées implantés dans 133 pays, et scolarise 320 000 élèves, dont 120 000 français et 200 000 étrangers. Il constitue un instrument unique de rayonnement et d'influence internationale. Confronté à une concurrence accrue et parallèlement à une augmentation des demandes de scolarisation, il doit cependant faire l'objet d'adaptations. Dans cette perspective, le ministre des affaires étrangères a confié à la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, en septembre 2012, la mission de lui faire des propositions sur le développement de la politique scolaire extérieure de la France. Après une large consultation des acteurs de la communauté éducative française à l'étranger (enseignants, parents d'élèves, opérateurs et partenaires institutionnels, ministères, élus, entreprises...) et sur la base d'un rapport remis par des personnalités qualifiées, Mme Conway-Mouret a formulé une série de recommandations. Celles-ci ont fait l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 28 août dernier. Un plan d'actions a été arrêté par le ministre, fixant cinq grandes orientations à notre politique scolaire extérieure et répondant ainsi aux recommandations du comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale : un pilotage politique renforcé par la mise en place d'une concertation interministérielle présidée par le ministre des affaires étrangères ; la préservation de l'équilibre entre la mission de scolarisation des français et l'accueil des élèves étrangers ; un

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QE48830



développement maitrisé de notre réseau reposant sur les établissements partenaires autofinancés. Un effort sera également entrepris pour développer la qualité pédagogique de l'enseignement par une implication plus importante du ministère de l'éducation nationale, ainsi que pour diversifier notre offre d'enseignement aux nouveaux besoins des communautés expatriées et des populations locales.